**Règlements de la salle d’entrainement**

* Se présenter à la municipalité pour s’inscrire et payer.
* Les heures d’ouvertures sont de 6h à 23h.
* Pour votre sécurité, le port de vêtements appropriés est exigé.
* Par respect pour les autres usagers, vous devez nettoyer l'équipement après l'utilisation.
* Garder la gym propre en tout temps.
* L’utilisation du vestiaire est obligatoire (manteaux, bottes…)
* Il est interdit de manger dans la salle de conditionnement, mais il est permis de boire de l'eau ou des boissons énergétiques.
* L'utilisation de radios est interdite (outre celle en place). L'usage du baladeur est recommandé.
* Il est interdit de faire entrer un ami, visiteur, etc.
* Les jeunes âgés (es) de 12 ans et moins doivent être accompagnés d’un adulte.
* Vous devez signer le registre des membres lors de votre arrivée et à votre départ.
* Si vous êtes la dernière personne à quitter la salle d’entraînement, vous devez fermer et verrouiller les portes ainsi que fermer les lumières.
* Signaler immédiatement toute détérioration commise lors de l’utilisation de la salle/équipement ou constatée lors de votre arrivée sur les lieux.
* La municipalité se décharge de toutes responsabilités en ce qui concerne les blessures.
* Nous ne sommes pas responsables des objet perdus ou volés.

**TOUT MANQUEMENT À CES RÈGLEMENTS PEUT VOUS FAIRE PERDRE VOTRE ACCÈS AU GYM.**